



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN NATIONAL POUR LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

SÉMINAIRE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES
ROCHEFORT – 11 OCTOBRE 2022

LE PLAN NATIONAL DE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Le Ministère de la Transition Écologique a présenté en novembre 2021 un plan national pour une gestion durable des eaux pluviales.

Ce plan d'action a été établi pour répondre à une nécessité de structurer les politiques publiques conduites en la matière.

Il s'appuie sur les recommandations issues du rapport du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur la politique de gestion des eaux pluviales, sur les conclusions des Assises de l'eau de 2018 et 2019 et sur les remontées des parties prenantes sur la thématique.



SÉMINAIRE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES - ROCHEFORT

Ce plan de gestion durable des eaux pluviales a été élaboré en concertation avec les collectivités locales, les entreprises du monde de l'eau, le secteur de la recherche, les agences de l'eau et les associations spécialistes de la thématique.



PLAN NATIONAL POUR UNE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Couvrant la période 2022-2024, il s'agit d'un plan d'action décliné en 24 actions autour de 4 axes.

Les ambitions du plan :

Mieux intégrer la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire afin de répondre aux enjeux :

- de prévention et de gestion des inondations par ruissellement urbain ;
- de préservation et de restauration de la qualité des eaux;
- d'adaptation des villes au changement climatique.



Axe 1 : Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire en améliorant la transversalité entre acteurs de l'eau et de l'aménagement

L'amélioration de l'intégration des eaux pluviales dans les projets urbains passe par un travail à deux échelles au niveau de l'aménagement du territoire :

- la planification urbaine qui traduit une vision stratégique de l'aménagement durable d'un territoire : SCOT, PLU.
- l'aménagement opérationnel dans le cadre de la réalisation d'un projet urbain

Axe 1 : Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire en améliorant la transversalité entre acteurs de l'eau et de l'aménagement

Deux actions phares :

Action 4 : Faciliter l'accès aux aides financières disponibles pour les projets éligibles en lien avec la gestion des eaux pluviales

Pilote : Ministère de la Transition Ecologique (DGALN)

Partenaire : Agences de l'eau

Action 6 : Créer et faire vivre un centre de ressources « eau dans la ville » pour faciliter le transfert de connaissances disponibles vers les opérationnels

Pilote : CEREMA

Partenaires : DGALN / OFB / GRAIE / ADOPTA / ASTEE / AMORCE / FNCCR

Axe 2 : Mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent en s'appuyant sur les retours d'expérience

L'objectif est de consolider et de conforter les réseaux d'acteurs existants dans leur rôle d'animateur et pour structurer et porter des messages communs auprès des acteurs.

- par des espaces et temps d'échanges adressés aux acteurs clés que sont les collectivités et leurs élus : le partage de retours d'expériences permet de lever les éventuels freins au développement de la gestion durable des eaux pluviales.
- par des journées et actions à destination des professionnels afin de leur apporter de la visibilité aux solutions de gestion durable des eaux pluviales.

Axe 2 : Mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent en s'appuyant sur les retours d'expérience

Deux actions phares :

Action 8 : Organiser des actions et journées de sensibilisation à destination des opérationnels pour apporter une vision des pratiques sur la gestion durable et intégrée des eaux pluviales

Pilotes : Agences de l'eau / GRAIE

Partenaires : ADOPTA / OIEAU / France Water Team / ASTEE / ARCEAU

Action 11 : Sensibiliser et former les élus à la gestion intégrée des eaux pluviales

Pilotes : AdCF / ANEB / FNCCR / AMORCE / ADOPTA

Partenaires : Agences de l'eau / ARCEAU

Axe 3 : Faciliter l'exercice de la police de l'eau et de la compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) pour améliorer la gestion des réseaux par temps de pluie

L'État et les collectivités se partagent, sur le terrain, la mise en œuvre de la réglementation liée aux eaux pluviales :

- L'exercice de la police de l'eau par l'État, consiste à assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en encadrant les rejets d'eaux pluviales dans les milieux aquatiques et en contrôlant le respect de ces prescriptions destinées à réduire leur impact sur le milieu ;
- Les collectivités compétentes en matière de gestion des eaux pluviales urbaines sont responsables de la collecte, du transport, du stockage et du traitement des eaux pluviales des aires urbaines et peuvent fixer et contrôler des prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales sur son territoire.

Axe 3 : Faciliter l'exercice de la police de l'eau et de la compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) pour améliorer la gestion des réseaux par temps de pluie

Trois actions phares :

Action 13 : Révision de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA et élaboration d'un AMPG

Action 14 : Développer les formations à destination des SPE pour adapter l'instruction des dossiers loi sur l'eau en accompagnement de la mise en oeuvre du nouvel arrêté de prescriptions générales (en cours d'élaboration)

Pilote : DEB

Partenaires : OIEAU / CVRH

Action 17 : Expliciter les compétences des collectivités au niveau des EPCI-FP dans les domaines de la gestion des eaux pluviales et du ruissellement

Pilotes : DGCL / DEB / Cerema

Partenaires : AMORCE / Graie / FNCCR / ADOPTA / ASTEE

Axe 4 : Améliorer les connaissances scientifiques pour mieux gérer les eaux pluviales

Les rejets d'eaux pluviales dans les milieux aquatiques ont un effet sur l'état des masses d'eau en France.

Il s'agit donc de mieux connaître la qualité de ces rejets afin d'être capable de quantifier leur impact en particulier sur les rejets de temps de pluie.

Action phare :

Action 21 : Développer les connaissances sur les sources de pollutions véhiculées par les réseaux d'eaux pluviales pour réduire la contamination des milieux récepteurs

Pilotes : Observatoires en hydrologie urbaine

Partenaires : DEB / OFB / Agences de l'eau / FP2E / ASTEE / ADOPTA / Graie / ARCEAU

SÉMINAIRE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES - ROCHEFORT

Axe 1

Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire en améliorant la transversalité entre acteurs de l'eau et de l'aménagement

Action 1 : Inciter et accompagner les acteurs de l'aménagement, publics comme privés, dans la mise en œuvre de la gestion à la source des eaux pluviales

Action 2 : Généraliser le déploiement par les communes ou leur groupement compétents des zonages pluviaux partout où ils sont obligatoires

Action 3 : Encourager le dialogue entre les services urbanisme et eau des collectivités afin d'intégrer les eaux pluviales dans les documents d'urbanisme

Action 4 : Faciliter l'accès aux aides financières disponibles pour les projets éligibles en lien avec la gestion des eaux pluviales

Action 5 : Favoriser l'utilisation des eaux de pluie et des eaux pluviales

Action 6 : Créer et développer un centre de ressources « eau dans la ville », en commençant par un volet « eaux pluviales »

Axe 2

Mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent en s'appuyant sur les retours d'expérience

Action 7 : Sensibiliser les opérationnels à la gestion intégrée des eaux pluviales en apportant de la visibilité aux projets vertueux

Action 8 : Organiser des actions et journées de sensibilisation à destination des professionnels pour apporter une vision des pratiques actuelles sur la gestion durable et intégrée des eaux pluviales

Action 9 : Mettre en place un réseau d'animateurs « eaux pluviales » pour structurer et porter des messages communs

Action 10 : Consolider et déployer l'offre de formations pour faire monter en compétences les bureaux d'études du BTP, d'aménagement et d'assainissement sur la gestion des eaux pluviales

Action 11 : Sensibiliser et former les élus sur la gestion intégrée des eaux pluviales

Action 12 : Développer, organiser dans le temps et coordonner les appels à projets lancés par l'ensemble des parties prenantes



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉMINAIRE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES - ROCHEFORT

Axe 3

Faciliter et accompagner l'exercice de la police de l'eau et de la compétence GEPU pour améliorer la gestion des réseaux par temps de pluie

Action 13 : Réviser la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA relative aux rejets d'eaux pluviales dans le milieu naturel

Action 14 : Développer les formations à destination des services police de l'eau (SPE) pour adapter l'instruction des dossiers loi sur l'eau (DLE) en accompagnement de la mise en œuvre de l'arrêté de prescriptions générales

Action 15 : Sensibiliser les porteurs de projets et les collectivités sur l'importance d'associer les services de la police de l'eau le plus en amont possible du projet soumis à dossier loi sur l'eau

Action 16 : Expérimenter avec des collectivités volontaires un régime dérogatoire d'autorisation globale de rejets d'eaux pluviales, s'appuyant sur des SDGEP approuvés par l'État

Action 17 : Expliciter les compétences des collectivités au niveau des EPCI-FP dans les domaines de la gestion des eaux pluviales et du ruissellement

Action 18 : Améliorer les connaissances sur les services publics administratifs « gestion des eaux pluviales urbaines », notamment concernant les données patrimoniales et de dépenses liées à ces services publics

Axe 4

Améliorer les connaissances scientifiques pour mieux gérer les eaux pluviales

Action 19 : Améliorer la connaissance sur les rejets de temps de pluie issus des réseaux unitaires de collecte des eaux usées en disposant d'une base solide et homogène de données d'autosurveillance

Action 20 : Dans les secteurs littoraux, recenser les déversements des réseaux séparatifs pluviaux les plus importants et mieux caractériser ces rejets

Action 21 : Développer les connaissances sur les sources des pollutions (micro et macro) véhiculées par les réseaux d'eaux pluviales pour réduire la contamination des milieux récepteurs

Action 22 : Proposer des stratégies de gestion des sédiments accumulés dans les ouvrages de gestion des eaux pluviales afin d'améliorer leur entretien

Action 23 : Valoriser et transférer les résultats de recherche en lien avec les eaux pluviales au sein des 3 observatoires en hydrologie urbaine (OTHU, ONEVU et OPUR)

Action 24 : Créer un démonstrateur des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales en Ile-de-France et soutenir les démonstrateurs existants



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*